ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE

Solution Biosourcée

SARPALO 861 NEO

Utilisation principale : traitement insecticide fongicide préventif des bois.

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois de construction en intérieur renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

RÉGLEMENTATIONS		MARQUAGE CE	ORGANISMES CERTIFICATEURS
Règlement REACH Règlement CE 1907/2006.	**Règlement Biocides** Règlement (UE) n° 528/2012 N° inventaire BioCID : 92737	**Marquage CE** Bois de structure traités éligibles au **marquage CE** selon la norme **EN 15228**.	Traçabilité et contrôle qualité validés par la **norme ISO 9001.**

NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.

Date d'effet : 01/07/2026

Fin de validité : 01/01/2028

Responsable Support Clients
et Documentation Technique

groupe berkem

Groupe Berkem - 20, Rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60 - groupeberkem@berkem.com - groupeberkem.com

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE INTERDITE